

14:01 (il y a 16 minutes)

Contrôle public

À police-nice, NICE/ACCUEIL, Cour, accueil.gc.courdecassation, procedure.courdecassation, bo.ca-

Le procureur général de la France

Le Procureur de Nice
Le Chef de police de Nice

Déclaration № 15

Nous demandons **au procureur général de la France** de prendre des mesures au fait de la violation par la police et le parquet de Nice des droits des détenus et de non-respect par ceux-ci "Rapport de visite : 10 au 13 avril 2017 – 3ème visite Centre de rétention administrative de Nice" - annexe.

Nous constatons qu'à la date de 31.07.2021 droit de M. Ziablitsev d'utiliser son smartphone à des fins de protection contre l'arrestation arbitraire et la mise en œuvre du droit à la vie privée continue d'être perturbé depuis la privation de liberté, c'est à dire du 23.07.2021.

L'illégalité des actions et des omissions des autorités locales découle d'un rapport joint qu'elles n'exécutent pas, c'est-à-dire qu'elles abusent des pouvoirs.

Nous demandons **au procureur général de France** d'ordonner sans délai à la police et au ministère public locaux de rétablir les droits de M. Ziablitsev et de lui rendre son Smartphone.

Veuillez envoyer votre réponse, **Monsieur le procureur général de la France**, sur les mesures prises par e mail également immédiatement.

Nos salutations

Association "Contrôle public"
Le 31.07.2021 14 h

----- Forwarded message -----

De : **Contrôle public** <controle.public.fr.rus@gmail.com>

Date: sam. 31 juil. 2021 à 13:42

Subject: Au Commandant du Centre de rétention administrative - Déclaration №14 - violation des droits de M. ZIABLITSEV

To: CRA Nice <cranice@forumrefugies.org>

2 pièces jointes

2 pièces jointes



Gmail interface showing an email draft titled "Contrôle public". The email content includes:

Contrôle public 14:01 (il y a 17 minutes)

À police-nice, NICE/ACCUEIL, Cour, accueil.gc.courdecassation, procedure.courdecassation, bo.ca-aix-en-provence

Le procureur général de la France

Le Procureur de Nice
Le Chef de police de Nice

Déclaration N° 15

Nous demandons au **procureur général de la France** de prendre des mesures au fait de la violation par la police et le parquet de Nice des droits des détenus et de non-respect par ceux-ci "Rapport de visite : 10 au 13 avril 2017 – 3ème visite Centre de rétention administrative de Nice" - annexe.

Nous constatons qu'à la date de 31.07.2021 droit de M. Ziablitsev d'utiliser son smartphone à des fins de protection contre l'arrestation arbitraire et la mise en œuvre du droit à la vie privée continue d'être perturbé depuis la privation de liberté, c'est à dire du 23.07.2021. L'illégalité des actions et des omissions des autorités locales découle d'un rapport joint qu'elles n'exécutent pas, c'est-à-dire qu'elles abusent des pouvoirs.

Nous demandons au **procureur général de France** d'ordonner sans délai à la police et au ministère public locaux de rétablir les droits de M. Ziablitsev et de lui rendre son Smartphone.

Veuillez envoyer votre réponse, **Monsieur le procureur général de la France**, sur les mesures prises par e mail également immédiatement.

Nos salutations

Association "Contrôle public"
Le 31.07.2021 14 h